

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09.433

**Protocole d'accord lié
à l'adhésion
CALITOM : avenant
modificatif**

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danièle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Danièle BERNARD à Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE à Vincent YOU, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danièle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Catherine DEBOEVERE, Bernadette FAVE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09.433**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

PROTOCOLE D'ACCORD LIE A L'ADHESION CALITOM : AVENANT MODIFICATIF

Le 16 février 2017, par délibération 2017.02.109, GrandAngoulême approuvait la signature d'un protocole d'accord préalable à l'adhésion à Calitom.

Ce protocole d'accord, signé le 9 mars 2017, prévoyait dans son article 4 la création d'un espace dédié aux déchets verts sur la plate-forme de Frégeneuil.

Après adhésion et quelques mois de fonctionnement, cet article n'apporte finalement aucun bénéfice ni technique ni financier à aucune des parties, voire complique certains aspects juridiques. Il a donc été décidé d'un commun accord de le supprimer.

GrandAngoulême reste donc exploitant de la totalité de la plate-forme, et y supervise les opérations de broyage et d'évacuation de déchets verts en coordination avec Calitom, qui pilote ces marchés de prestations.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 20 septembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au protocole d'accord préalable à l'adhésion de GrandAngoulême à Calitom pour la mise en œuvre de la compétence « traitement » des déchets ménagers ayant pour objet la suppression de l'article 4 et de l'annexe graphique s'y rapportant.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer cet avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 octobre 2017

Affiché le :

18 octobre 2017

**Protocole d'accord relatif à l'adhésion de GrandAngoulême
à la compétence « traitement » de Calitom**

AVENANT N° 1

Entre

Le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente, ayant son siège social 19 route du Lac des Saules, ZE La Braconne 16600 MORNAC, représenté par Michel COQ, son Président, dûment habilité par délibération du Comité Syndical n°D-2017-1-1 en date du 16 février 2017, ci-dessous désigné « **Calitom** »,

Et

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, ayant son siège social 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME, représenté par Yannick PÉRONNET, son Vice-Président en charge de la prévention collective et valorisation des déchets, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n° 2017.01.14 en date du 05 janvier 2017, ci-dessous désignée « **GrandAngoulême** »,

Calitom, GrandAngoulême étant conjointement désignés par « **les parties** ».

AVENANTS PRECEDENTS

Sans objet

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT N°1

Après adhésion, et quelques mois de fonctionnement, l'article 4 du protocole d'accord n'apporte finalement aucun bénéfice ni technique ni financier à aucun des parties, voire complique certains aspects juridiques. Il a donc été décidé d'un commun accord de le supprimer.

GrandAngoulême reste donc exploitant de la totalité de la plate-forme, et y supervise les opérations de broyage et d'évacuation de déchets verts en coordination avec Calitom, qui pilote ces marchés de prestations.

L'article 4 et son annexe graphique sont donc supprimés.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa signature.

Toutes les clauses du protocole d'accord initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait à Mornac, le

En deux exemplaires originaux

Pour Calitom
Le Président

Pour GrandAngoulême
Le Vice-Président